

Alençon, le 23 janvier 2025

Affaire suivie par Claude SÉVERIN  
Gestion collective des enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
Tél. 02 33 32 52 87  
Mél. [dsden61-srh-gestioncoll@ac-normandie.fr](mailto:dsden61-srh-gestioncoll@ac-normandie.fr)  
Place du Général Jean Bonet  
61000 Alençon Cedex

Le Directeur Académique des Services départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale

## Objet : Appel à candidatures sur les postes à profil – rentrée scolaire 2025

Annexe : fiches de postes 2025-2026

### POSTES À PROFIL

**Demandes, renouvellements et réintégrations pour l'année scolaire 2025-2026**

**A transmettre à votre IEN de circonscription pour le lundi 24 février – 12h00**

Un délai supplémentaire sera accordé aux enseignants faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire. Ce délai, fixé en fonction des instances départementales, sera communiqué par le SRH.

De par leurs spécificités, les postes à profil font l'objet d'une procédure de recrutement particulière : ils sont attribués hors mouvement et hors barème, sur sélection par une commission départementale de recrutement. L'objectif est d'affecter des personnels justifiant de certifications ou de compétences en adéquation étroite avec ces postes.

Il est possible de faire acte de candidature sur tous les postes, qu'ils soient vacants ou non : les enseignants qui ne possèdent pas les titres requis seront affectés à titre provisoire.

#### Commissions départementales de recrutement :

Les entretiens et commissions auront lieu à **partir du mercredi 26 février 2025**. Les dates seront communiquées par convocation aux candidats et les résultats seront transmis par le SRH.

Tout candidat placé en avis favorable et classé sur un poste à profil vacant est tenu d'accepter le poste. Dès lors, il ne participe pas au mouvement intra-départemental.

Procédure :

<p><b>Les enseignants qui postulent pour la première fois sur un poste à profil</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>adressent un CV et une lettre de motivation</b> à l'IA-DASEN par voie hiérarchique.</li></ul> <p>Si la candidature porte sur plusieurs postes, le courrier classera ces postes par ordre de préférence.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>sont reçus individuellement en entretien.</b> S'ils sont retenus et que le poste est vacant, ils sont affectés sur ce poste à la rentrée 2025, à titre définitif ou provisoire selon qu'ils possèdent ou non le titre requis. Si le poste ne se libère pas, ils en sont informés par le SRH.</li></ul>
<p><b>Les enseignants occupant un poste à profil à titre <u>définitif</u> qui souhaitent conserver ce poste :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- aucune démarche à effectuer *</li></ul> <p>* sauf dans le cadre d'une éventuelle mesure de carte scolaire, laquelle nécessite une participation au mouvement intra-départemental.</p>
<p><b>Les enseignants occupant un poste à profil à titre <u>provisoire</u> qui souhaitent conserver ce poste :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>adressent un courrier de demande de maintien</b> à l'IA-DASEN par voie hiérarchique.</li></ul> <p>Ces candidats ne passent pas de nouvel entretien : la reconduction est soumise à l'avis de l'IEN chargé du dispositif et de la commission départementale.</p> <p><u>Attention</u> : les candidats nommés à titre provisoire ne sont prioritaires qu'en l'absence d'autres candidats possédant le titre requis.</p>
<p><b>Les enseignants occupant un poste à profil à titre <u>définitif</u> qui souhaitent conserver ce type de poste mais dans une autre école :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>adressent un courrier de demande de changement d'école</b> à l'IA-DASEN par voie hiérarchique.</li></ul> <p>Ces candidats ne passent pas de nouvel entretien : le changement d'école est soumis à l'avis de l'IEN chargé du dispositif et de la commission départementale. Si l'avis est favorable, ils sont prioritaires par rapport à de nouveaux candidats.</p>
<p><b>Les enseignants qui souhaitent quitter un poste à profil</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>adressent un courrier</b> à l'IA-DASEN par voie hiérarchique.</li><li>- <b>participent au mouvement intra-départemental ou font acte de candidature sur un autre poste à profil.</b></li></ul>

Liste des postes à profil :

Les fiches de poste sont consultables dans l'annexe jointe à la présente circulaire. Leur liste peut évoluer : les informations actualisées vous seront communiquées par le service SRH au fur et à mesure, dans vos messageries académiques.

N° fiche	Intitulé du poste	N° fiche	Intitulé du poste
<u>Attention ! ULIS 2<sup>nd</sup> degré et coordonnateurs dispositifs relais</u> : recrutement géré par le rectorat dans le cadre d'un mouvement inter-degrés.			
1	CPD maternelle	18	Coordonnateur REP et enseignant coordonnateur EANA EFIV Flers
2	CPD langues	19	Enseignant coordonnateur EANA EFIV Alençon
3	CPD éducation musicale	20	Chargé de mission départementale EANA EFIV
4	CPD arts visuels	21	Enseignant référent
5	CPD formation initiale et continue	22	Coordonnateur PIAL
6	CPD numérique	23	Coordonnateur formation AESH (50%)
7	CPD EPS	24	Chargé de mission départementale Ecole Inclusive
8	CPC généraliste	25	Coordonnateur CDOEASH
9	CPC numérique	26	Enseignant coordonnateur MDPH
10	CPC EPS	27	Enseignant en DAR (dispositif d'auto-régulation)
11	CPC ASH	28	Enseignant ressource mobile TSLA
12	Directeur Vie Scolaire (réfèrent direction école)	29	Enseignant ressource mobile TSA
13	Enseignant en EMILE (classe immersive)	30	Enseignant itinérant option B (visuel)
14	Enseignant en dispositif TPS (toute petite section)	31	Enseignant en centre hospitalier
15	Directeur REP +	32	Enseignant en UEMA
16	Directeur REP	33	Enseignant en centre de détention
17	Coordonnateur REP +	34	Enseignant en centre pénitentiaire

Jean-Luc LEGRAND